

# L'ÉCHO DE SAINT-BERNARD



## PAS DE PLACE POUR JÉSUS !

Notre monde moderne se vante de résoudre de nouvelles problématiques avec des nouvelles solutions. En réalité, quiconque étudie l'histoire découvre rapidement que **ces problématiques, solutions, idées, principes appelés modernes sont aussi vieux que le monde.**

Parmi ces concepts modernes trône aujourd'hui le **principe de laïcité**. Il remplit les projets éducatifs, les chartes de collectivité, la bouche de nos gouvernants et même les affichages scolaires. Aucune religion n'a droit de cité dans notre République, son existence doit se cantonner à l'intérieur des personnes.

Revenons 2000 ans en arrière pour observer deux scènes tout au plus espacées de deux ans. D'une part, **un 24 décembre à Bethléem**, une famille pauvre se présente et frappe aux portes. Madame attend un enfant et c'est pour bientôt. Ils sont là en raison du recensement, car ils sont de la famille de David. Mais leurs cousins éloignés ont déjà épuisé les capacités d'accueil : pas de place pour eux, même au caravansérail. On leur indique le chemin de grottes dans la montagne qui servent d'abri aux animaux. C'est en ce lieu que naît Jésus. **Les anges avertissent les bergers, mais pas les cousins de Marie et Joseph ; ils ont refusé Jésus la veille au soir.**

D'autre part, **à Jérusalem quelques jours avant le 6 janvier**, trois riches Mages venus d'Orient se présentent au palais d'Hérode. Ils ont suivi une étoile qui indique la naissance d'un

## LE BRÉMIEU - CHARTRES

N°303 – JANVIER-FÉVRIER 2024

*Prix de revient du numéro : 1€. Pas d'abonnement.*

grand roi. Hérode est bouleversé, et Jérusalem avec lui, nous dit l'évangile. Un concurrent ! Vite, il appelle ses mages, les scribes juifs qui scrutent les Écritures. La réponse ne se fait pas attendre : le Messie attendu depuis 4000 ans, promis par les Prophètes doit naître en ces jours à Bethléem. L'étoile des Mages d'Orient est certainement celle qu'avait annoncé Balaam. Le temps est venu.

Toutefois cette nouvelle si heureuse, le Messie tant attendu, n'émeut pas autant les scribes juifs que la crainte d'être exécutés par Hérode pour ne pas s'être émus avec lui. **Pas de place pour Jésus chez ces hommes asservis au tyran local.**

Pour Hérode en premier lieu, mais également pour les autres acteurs de ces refus, **le scénario est le même** : Dieu m'offre le salut, mais ce plan n'est pas compatible avec mes désirs présents. Je ne peux partager mon trône avec des impératifs divins que je ne maîtrise pas. Je ne peux limiter la "fête" avec mes amis pour accueillir cet inconnu, porteur d'une nouvelle venue du ciel. Je ne peux me singulariser au risque de perdre un peu de pouvoir ou d'argent, même si le petit roi qui naît m'apporte tout l'or du ciel, sa vie divine.

Matériellement parlant, Jésus ne vient pas prendre un pouvoir politique, détrôner les rois et les puissants de la terre. **Mais pour le roi qui se prétend absolu**, celui qui refuse un Dieu et une loi de Dieu au-dessus de sa loi civile, **Dieu est un concurrent**. Il faut donc prendre des moyens pour l'éliminer, sans quoi on perdrait son pouvoir. Voilà pourquoi Jésus, ses apôtres et ses prêtres, sont des ennemis publics pour certains États : la vraie messe pourrait leur faire perdre la richesse terrestre et le contrôle social !

**abbé Louis-Marie Gélineau**

## LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LA LAÏCITÉ

La laïcité et les valeurs de la République sont, pour nos contemporains, la solution de tous les problèmes. En l'enseignant toujours plus, on évitera l'extrémisme, les attentats, la radicalisation, le prosélytisme et – horreur – la discrimination.

Alors on multiplie les formations, les sensibilisations à ce sujet. Le directeur de séjours de vacances (BAFD) doit « *développer des aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.* » Pardonnez le jargon ! Tout organisme en rapport avec des collectivités institutionnelles ou associatives se fait gloire de sa **charte de la laïcité**. Quels sont les professionnels, surtout dans l'éducation qui n'ont jamais eu affaire avec cette sacro-sainte laïcité ?

Bien souvent son contenu est très creux et bon nombre de catholiques pensent pouvoir interpréter cette notion d'une manière traditionnelle. « *En fait, ça correspond à la charité chrétienne,* » m'a-t-on dit une fois. Ainsi la plateforme des organisateurs chrétiens de l'AFOCAL (association pour la formation des cadres de l'animation) se réunit en session en 2015 pour parler des « *œuvres éducatives chrétiennes au pays de la laïcité* ». Est-ce l'occasion de dénoncer la racine viciée de ce dogme révolutionnaire ? Point du tout, le P. Rousselot, jésuite, va expliquer que les œuvres chrétiennes réalisent pleinement la devise républicaine.

Pourtant le premier mot de la devise républicaine dévoile bien son inspiration : le **libéralisme**, ennemi de toute autorité, et, finalement de celle de Dieu.

### LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ, UNE DEVISE CONTRE DIEU ET SON CHRIST

Comme les membres de l'AFOCAL, nous pourrions dire que ces valeurs sont avant tout les nôtres. « *La vérité vous rendra libres* », dit Notre-Seigneur. Saint Paul prêche également la liberté chrétienne. Mgr Delassus, dans *La Conjuration anti-chrétienne*, nous dit que **le mot liberté, présenté seul et en lui-même, parle d'une chose bonne**. Mais si les premiers franc-maçons avaient

la stricte interdiction de l'associer au mot égalité devant les “profanes”, c'est, nous dit encore Mgr Delassus, qu'il y prenait tout son sens anti-chrétien : liberté du bien comme du mal, égaux en droits.

Le mot **égalité** prend aussi son sens par le rapprochement avec celui de liberté. Il s'agit alors de l'égalité sociale qui abolit toute hiérarchie et non de l'égalité des hommes face à Dieu et à notre fin dernière, notion bonne et chrétienne. Il s'agit, pour les Révolutionnaires, de l'anarchie : pas de chefs, ni même de “grands” qui auraient une autorité morale. En effet, cette égalité est, dans la “liberté”, l'indépendance de tous à l'égard de tous. Et Mgr Delassus de conclure : il s'agit de la liberté des animaux, celle de suivre son instinct.

Quant à la **fraternité** dont parle la devise maçonnique et révolutionnaire, il ne s'agit pas de la fraternité en Jésus-Christ qui se réalise toujours plus par l'évangélisation et la diffusion de la grâce du Christ. Non. Il s'agit de la solidarité universelle, nous dit encore Mgr Delassus, l'humanitarisme qui tend à un État-humanité. Cette solidarité abolit déjà la différence entre les hommes bons et mauvais, mais ce n'est pas tout. J'ai pu découvrir un jour ce que nos contemporains appellent “activités solidaires”. Vous penseriez : aider des handicapés, des personnes âgées ou autres œuvres caritatives, mais pas du tout. Il s'agit du tri des déchets et de l'écologie, car la solidarité se pratique avec la planète (minéral, végétal et animal), tout comme la charité avec les seuls êtres raisonnables.

**Cette devise maçonnique n'a donc rien de chrétien**. Au contraire, il s'agit bien de ce « *complot des nations, dont parlait déjà David au psaume deuxième, contre le Seigneur et contre son Christ.* »

### LA LAÏCITÉ, RELIGION RÉVOLUTIONNAIRE

L'application de cette devise se trouve dans la laïcité, toujours associée et mise en avant parmi les “valeurs de la République”. En quoi consiste-t-elle ?

Selon l'*Observatoire de la laïcité*, organisme gouvernemental, « *la laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et*

*celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. »*

Plus loin, le document précise que la laïcité n'est pas une opinion mais le droit d'en avoir une. Malheureusement les "valeurs" présentées ci-dessus sont bel et bien des opinions, et surtout des opinions contradictoires avec la doctrine catholique. D'ailleurs Vincent Peillon lui-même expose en 2012 au *Journal Du Dimanche* puis au *Journal Du Musulman* que **la laïcité est une religion**. Elle est héritée de la Franc-Maçonnerie et du protestantisme libéral et elle se dresse contre la religion catholique et pour lui ravir le gouvernement spirituel de l'humanité, explique-t-il dans ces entretiens, réunis dans une même vidéo que l'on trouve facilement sur YouTube.

La liberté de conscience dont parle l'*Observatoire de la laïcité* n'est pas uniquement l'absence de contrainte pour embrasser la foi, ce que l'Église a toujours réclamé. Il s'agit vraiment de l'application des principes libéraux à la religion : **aucune autorité, aucune vérité ne doit s'imposer à l'homme en matière religieuse**. C'est la liberté de conscience, condamnée par *Immortale Dei* et *Libertas* de Léon XIII, *Quanta Cura* de Pie IX. Pourtant le Concile Vatican II n'a pas craint de proclamer la liberté religieuse en reprenant les termes mêmes condamnés par les papes précédents, Mgr Lefebvre le cite souvent dans ses ouvrages. Mgr Lefebvre dévoile également que la secte juive et maçonne des B'nai B'rith avait demandé au cardinal Bea « *nous voulons la liberté religieuse* » et c'est ainsi que le Concile a déclaré ce que Léon XIII appelle une apostasie de la société.

Le prétexte utilisé est la prétendue **"neutralité" et incompétence de l'État en matière religieuse**. La conclusion de tous les documents relatifs à la laïcité est que la religion est affaire d'opinion privée, on peut en parler mais on ne peut jamais en faire un absolu applicable à tous. Le clip du ministère de l'éducation nationale (présentation de la laïcité à l'école) termine même en disant que l'enseignement scolaire fait la

différence entre vérité démontrée et opinion ou croyance religieuse. Pour eux la religion ne peut être une vérité. C'est ce qu'on appelle **l'indifférentisme de l'État**, erreur que Léon XIII qualifie dans l'encyclique *Libertas* d'athéisme de l'État. En effet, commente Mgr Lefebvre, professant reconnaître et favoriser tous les dieux, l'État n'en reconnaît en fait aucun, surtout pas le vrai Dieu. Pie VI déjà s'était élevé contre cette liberté religieuse en condamnant la *Constitution Civile du Clergé*.

La **séparation de l'Église et de l'État** est une conséquence immédiate de l'esprit de la laïcité. Elle peut prendre des formes plus ou moins violentes : "liberté d'expression" ou limitation totale des expressions religieuses. Mais le principe est toujours le même, l'État ne travaille pas pour la religion. C'est donc l'individu qui doit essayer de faire le lien entre ce que lui impose l'État (indépendamment ou contre la religion) et ce que demande sa fin surnaturelle. C'est pourquoi saint Pie X a condamné immédiatement et fermement la loi de 1905, dans son encyclique *Vehementer Nos*.

Le fait que l'Église ait réclamé la liberté religieuse, au Mexique par exemple, sous des gouvernements persécuteurs, ne remet pas en cause cette condamnation. L'Église entendait par là la liberté de la vraie religion, la liberté du vrai, seule liberté légitime.

#### LE SÉPARATISME

Pour éviter le danger de certaines formes religieuses dites "radicales", les hommes politiques ont développé le concept de laïcité et chercher à expliciter la loi de séparation.

En 2003, c'est le **rapport Stasi**, du nom de son auteur, qui présente au président Chirac le "*danger de l'emprise des religions sur l'espace public*", à distinguer de la libre expression publique, que le rapport ne condamne pas. Grâce à Vatican II, le rapport peut déclarer que « *l'emprise de l'Église catholique n'est plus perçue comme une menace* ». C'est ici que l'on peut mesurer la décadence depuis le cardinal Pie et celui qui a voulu être son fidèle disciple, saint Pie X. Ces derniers **dénonçaient bien plutôt l'emprise de l'État sur l'Église en France**. Dans

le *Panegyrique de saint Émilien*, le cardinal disait : « *Sous prétexte d'échapper à la théocratie imaginaire de l'Église, il faut acclamer une autre théocratie aussi absolue qu'elle est illégitime, la théocratie de César, chef et arbitre de la religion, oracle suprême de la doctrine et du droit (...) : elle s'appelle la révolution.* » N'est-ce pas ce que nous avons entendu récemment : les catholiques ne doivent pas placer la **loi de Dieu au-dessus de la loi de la République**. Saint Maurice répondait déjà au 3<sup>e</sup> siècle : toute autorité vient de Dieu, notre soumission au prince temporel est donc en dépendance de notre soumission au Seigneur éternel.

En 2021, suite à un discours aux Mureaux, la **loi sur les séparatismes** vient compléter le corpus législatif sur le sujet. Il est désormais question d'engagement républicain de la part de tous les fonctionnaires de l'État. C'est ce qui avait été imposé aux prêtres par la *Constitution Civile du Clergé* et les divers serments exigés à cette époque.

Mais pour l'instant, en dehors des fonctionnaires publics, la *Charte de laïcité* n'est demandée que comme condition à l'octroi de certaines subventions publiques. Tout ceci pour faire la chasse aux groupes qui, à l'intérieur de la République Française et à l'aide de l'argent du contribuable, **font la promotion d'idées ou de doctrines étrangères à la dite République Française**, tout ceci éventuellement en lien avec une puissance étrangère, voire avec des fonds étrangers. Évidemment vous pensez à certains pays d'Orient agissant ainsi en France, mais en Chine les catholiques ont été persécutés pour leur allégeance à une puissance étrangère, le Vatican. Cet argument était aussi le principal en 1790, lorsque le bienheureux Noël Pinot constatait (tout comme le pape) que la Révolution voulait constituer une Église schismatique pour déraciner la religion du cœur des Français.

Voilà le vrai "séparatisme", promu aujourd'hui : **séparer les catholiques de France de leur mère la sainte Église**, séparer les institutions publiques de leur histoire (leurs racines dit-on aujourd'hui). Celui-ci, la tradition catholique l'a toujours refusé parce qu'il est l'œuvre de ses ennemis.

Voici un des **fers de lance de la laïcité** : la lutte contre les discriminations. Toutes les lois doivent protéger les personnes d'un traitement différent en fonction de leur âge, leur sexe, leur couleur de peau, leurs convictions religieuses, etc.

On part de quelque chose de juste : **il existe de fausses discriminations, cela s'appelle le jugement téméraire**. On imagine que tel camarade, parce qu'il est un peu enveloppé, ne sait pas courir etc. Les enfants le font très facilement. Ce peut être aussi un jugement illégitime parce qu'on n'a pas l'autorité pour le faire : mes parents ne font pas leur devoir parce qu'ils ne m'ont pas donné le cadeau que j'ai demandé à Noël.

Mais il reste **une juste discrimination, un juste jugement, fait par l'autorité légitime, sur des critères objectifs**. Ainsi le pape doit juger un prélat homosexuel et lui infliger les peines adaptées. Ainsi le professeur inflige une mauvaise note à l'élève qui ne réalise pas la performance demandée. Le directeur renvoie un élève qui montre des mauvais exemples à ses camarades. Il discrimine, mais de façon juste. Il discrimine le bien et le mal.

Au contraire, tout discours moderne contre la discrimination commence par des choses moralement indifférentes : la couleur de peau etc. et dérive insensiblement vers des choix moraux mauvais. C'est là que le discours devient erroné, car inspiré par les principes libéraux : on a bien le droit de faire ce qu'on veut : le bien comme le mal.

Sous les dehors d'aspirations légitimes de la nature humaine, le monde libéral nous propose la révolte contre Dieu. Restons catholiques et ne nous laissons pas grignoter par ce libéralisme ambiant qui nous propose de mettre une petite dent dans la pomme d'Eve afin de nous rendre de parfaits libéraux et révolutionnaires et, en attendant, de nous faire acquiescer et participer à la Révolution.

**abbé Louis-Marie Gélineau**

## COMMUNIQUÉ DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

La Déclaration *Fiducia supplicans* du préfet du Dicastère pour la Doctrine de la foi, sur la question des bénédictions pour les “*couples en situation irrégulière et les couples de même sexe*”, nous laisse dans la consternation. D’autant plus que ce document a été signé par le pape lui-même.

Bien qu’elle prétende prévenir toute confusion entre la bénédiction de telles unions illégitimes et celle d’un mariage entre un homme et une femme, cette déclaration n’évite ni la confusion ni le scandale : non seulement elle enseigne qu’un ministre de l’Église peut appeler la bénédiction de Dieu sur des unions peccamineuses, mais par ce biais, elle conforte de fait ces situations de péché.

L’appel d’une telle “bénédiction” consisterait seulement à demander pour ces personnes, dans un cadre non liturgique, que « *tout ce qui est vrai, bon et humainement valable dans leur vie et dans leurs relations soit investi, guéri et élevé par la présence de l’Esprit-Saint* ».

Mais faire croire à ceux qui vivent dans une union foncièrement viciée, que cette dernière pourrait être en même temps positive et porteuse de valeurs, c’est la pire des tromperies, et le manque le plus grave de charité envers ces âmes égarées. Il est faux d’imaginer qu’il y ait quelque chose de bon dans une situation de péché public, et il est faux de prétendre que Dieu puisse bénir des couples vivant dans une telle situation.

Sans doute, tout homme peut être secouru par la miséricorde prévenante de Dieu, et découvrir avec confiance qu’il est appelé à se convertir pour recevoir le salut que Dieu lui propose. Et jamais la sainte Église ne refuse la bénédiction aux pécheurs qui la lui demandent légitimement : mais alors, cette bénédiction n’a pas d’autre objet que d’aider l’âme à vaincre le péché pour vivre en état de grâce.

La sainte Église peut donc bénir n’importe quel individu, même un païen. Mais jamais, en aucune manière, elle ne pourra bénir une union en elle-même peccamineuse, sous prétexte d’encourager ce qu’il y aurait de bon en elle.

Lorsqu’on bénit un couple, on ne bénit pas des individus isolés : on bénit nécessairement la

relation qui les unit. Or, on ne peut pas racheter une réalité intrinsèquement mauvaise et scandaleuse.

Un tel encouragement à procéder pastoralement à ces bénédictions conduit dans la pratique, inexorablement, à l’acceptation systématique de situations incompatibles avec la loi morale, quoi que l’on dise par ailleurs.

Cela correspond malheureusement aux affirmations du pape François, qui définit comme “superficielle et naïve” l’attitude de ceux qui obligent les personnes à des « *comportements pour lesquels ils ne sont pas encore mûrs, ou dont ils ne sont pas capables* ».

Cette pensée, qui ne croit plus à la puissance de la grâce et évacue la croix, n’aide personne à sortir du péché. Elle remplace le vrai pardon et la vraie miséricorde par une amnistie tristement impuissante. Et ne fait qu’accélérer la perte des âmes et la destruction de la morale catholique.

Tout le langage alambiqué et le déguisement sophistique du document du Dicastère pour la Doctrine de la foi ne peut cacher la réalité élémentaire et évidente de ces bénédictions : elles ne feront autre chose que conforter ces unions dans leur situation intrinsèquement peccamineuse, et encourager d’autres à les suivre. Cela ne sera qu’un succédané du mariage catholique.

En fait, cela manifeste un manque profond de foi dans le surnaturel, dans la grâce de Dieu et la force de la croix pour vivre dans la vertu, dans la pureté et dans la charité, conformément à la volonté de Dieu.

C’est un esprit naturaliste et défaitiste qui s’aligne lâchement sur l’esprit du monde, ennemi de Dieu. Il s’agit d’une reddition et d’un asservissement de plus face au monde, de la part de la hiérarchie libérale et moderniste, qui depuis le concile Vatican II est au service de la Révolution à l’intérieur et à l’extérieur de l’Église.

Que la bienheureuse Vierge Marie, gardienne de la foi et de la sainteté, vienne en aide à la sainte Église. Qu’elle protège surtout les plus exposés à ce chaos : les enfants, désormais obligés de grandir dans une nouvelle Babylone, sans repères ni guide qui rappelle la loi morale.

**don Davide Pagliarani**

19 décembre 2023

**Jeudi 2 novembre** : le frère Bernard est inhumé au Brémien. La messe est solennelle, grâce à l'assistance de trois frères de la Fraternité, en particulier le frère Jean-Baptiste et le frère François-Joseph. Messe chantée le soir également à Chartres.

**Samedi 4** : 6<sup>e</sup> baptême depuis le début de l'année à Chartres, les statistiques remontent !

**6 au 11 novembre** : les fidèles de Chartres sont orphelins pour la semaine de retraite du prier. Ils profitent tout de même des prières par la communion des saints.

**Samedi 11** : tandis que le prier rentre tranquillement de retraite, le Père Pio-Marie, capucin, vient prêcher à Chartres une recollection préparatoire à la consécration mariale selon le père Kolbe. Les fidèles ont quelques semaines pour se préparer aux engagements dans la Militia Immaculatæ qui aura lieu le dimanche 26.

**Lundi 13** : M. Reynald Secher nous fait l'honneur d'une conférence sur la Vendée qui réjouit son compatriote, l'abbé Gélineau, mais aussi un public Chartrain relativement fourni (70 personnes). Si l'on en juge à la vente de livres qu'il réalise le soir même, cette conférence fut un succès. Il revient le lendemain entretenir les enfants de l'école de cette époque.

**Dimanche 19** : après un 2<sup>e</sup> dimanche d'exposition, les livres neufs partent au Brémien, mais ils reviendront pour le marché de Noël, il reste du temps pour faire ses achats !

**Samedi 25** : le marathon du mois de novembre se continue avec un concert-conférence, donné par le groupe Sainte-Cécile à l'IND. L'abbé Gélineau est entouré de nombreux membres de sa famille sur scène, mais également de quelques Chartrains. La salle n'est pas comble, mais plusieurs estiment que les 70 personnes présentes sont un public honorable. En tout cas le régisseur de la salle a bien apprécié ! Pour le

groupe Sainte-Cécile, c'est une tournée, depuis le vendredi soir, sans compter l'émission du jeudi soir à radio-courtoisie, jusqu'au dimanche après-midi à Villepreux.

**Mardi 5 décembre** : après les conférences diverses du mois de novembre, retour à notre thème de l'année avec la conférence sur Abraham au Brémien. Les fidèles et résidents ont toujours une forte mobilisation pour ces conférences et les suivent avec grand intérêt.



**Vendredi 8** : Après la messe du matin, où les prêtres de la Fraternité renouvellent leur engagement, le prier est de retour à Chartres pour la messe du soir et la procession. Non seulement les enfants (et les adultes également) forment un beau cortège à la Sainte Vierge, mais les passants peuvent recevoir des médailles avec une fiche explicative et le contact d'un prêtre ; tout ceci grâce au groupe MI2 de la chapelle de Chartres, bien actif en ces occasions.

**Samedi 9** : Après l'enterrement d'une fondatrice de la chapelle, Mme Anne Griffon, l'événement tant attendu est là : le marché de Noël de l'école qui ne cesse de s'étendre, il occupe maintenant les deux étages. La



verso à 4 pages par feuille, les fidèles goûtent un peu le trésor des prophéties enchâssé dans l'office des derniers jours avant la fête de Noël.

**Dimanche 17** : quelques jeunes de la paroisse se regroupent pour un repas au réfectoire en compagnie de l'abbé Gélineau. C'est le début de quelques activités pour une jeunesse en demande.

**Vendredi 22** : la place manque dans le réfectoire pour accueillir les familles des élèves pour le spectacle de fin de trimestre. C'est bon signe, mais il faudra penser à agrandir encore ! Les professeurs font interpréter quelques poésies, saynètes et chants bien appréciés des parents, à part l'anglais qui n'est manifestement pas la langue maternelle ici !

**24 et 25 décembre** : cette année, la liturgie de Noël est célébrée à Chartres, non pas intégralement, mais assez largement tout de même. L'affluence aux premières vêpres est déjà certaine, puis au 1<sup>er</sup> nocturne des matines et enfin aux trois messes, avec une chorale conséquente pour la messe de minuit et celle du jour. Au Brémien, c'est le Supérieur de District, M. l'abbé de Jorna, qui célèbre la messe du jour.



fréquentation est également en nette croissance. Certainement que le vin chaud, les pâtisseries et les activités pour enfants n'y sont pas pour rien !

**Dimanche 10** : le marché de Noël continue à battre son plein, mais le vin chaud n'est pas épuisé, heureusement !

**Mardi 12** : à Chartres, la conférence attire également un certain public. De mieux en mieux !

**Samedi 16** : pour se préparer à Noël, le prier donne une récollection à Chartres sur la liturgie de la neuvaine de Noël. Malgré la difficulté à se repérer dans le recto-



### CROISADE EUCHARISTIQUE

#### **Résultats du trésor d'octobre (11 trésors) :**

341 offrandes, 98 messes, 90 communions,  
28 communions spirituelles, 178 sacrifices,  
1702 dizaines de chapelet, 82 visites au TSS,  
188 bons exemples.

#### **Résultats du trésor de novembre (10 trésors) :**

300 offrandes, 67 messes, 64 communions,  
25 communions spirituelles, 179 sacrifices,  
1491 dizaines de chapelet, 89 visites au TSS,  
123 bons exemples.

*Félicitations aux Croisés du Brémien !*

### GALETTE DES ROIS

#### DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

#### **Dimanche 21 janvier 2024**

**à 15h30** : Concert de Noël, suivi de la  
traditionnelle galette, à la salle paroissiale de  
Lucé, avec loto et tirage de la tombola (une  
crèche à gagner).

### RÉCOLLECTION DE CARÊME

#### **samedi 24 février 2024**

*par un père Capucin*

### PÈLERINAGE DE PENTECÔTE

**18 - 19 - 20 MAI 2024**

Chercher Dieu avec saint Thomas d'Aquin  
*Né tardez pas à vous proposer à M. Lambert pour  
étoffer le chapitre local et proposer vos services :  
accueil des pèlerins, hébergement, installation le  
vendredi et garde de nuit ...*

06.14.10.33.36

olivier\_lambert\_tramond@yahoo.fr

### PRINCIPALES FÊTES LITURGIQUES

**Samedi 6 janvier** : Épiphanie de NS

**Vendredi 2 février** : Purification de ND

**Mercredi 14** : Cendres (jeûne et abstinence)

**Dimanche 18** : 1<sup>er</sup> dimanche de Carême

### PRIEURÉ SAINT-BERNARD

#### MAISON NOTRE-DAME

2 rue de l'Orée du bois - 27 770 Illiers-l'Évêque  
02.37.62.81.00 – RP Bellwood 06.78.05.37.76

**Messes dominicales** : 10h30 seulement

**En semaine** : 11h et 7h15 habituellement

#### CHAPELLE ST-PIE-X – ÉCOLE ST-JOSEPH

11bis rue des Jubelines - 28 000 Chartres  
02.37.21.44.99 – abbé Gélinau 06.72.89.79.39

**Messes dominicales** : 8h30 et 10h30

**Messes de semaine** :

- 18h30 lundi, jeudi et samedi
- 9h le mardi
- 7h30 le mercredi
- 16h ou 18h30 le vendredi

**Confessions** : samedi et dimanche avant la messe  
et sur demande (téléphone).

**Offices réguliers** lorsque l'abbé est présent :

- vêpres du dimanche à 18h,
- chapelet à 18h en semaine.

**Catéchismes** :

- enfants le samedi matin
- lycéens le jeudi soir
- adultes, lundi à 19h15

*Chaque dimanche à 10h30 à Chartres, la  
messe est célébrée "pro populo", c'est-à-dire à  
l'intention des fidèles du Brémien et de Chartres.*

### SACREMENTS

#### **Baptêmes** à Chartres :

Sibylle Arbaud, le 1<sup>er</sup> novembre

Florine Quéva, le 4 novembre.

**1<sup>o</sup> communion** : Atlas de Viel-Castel au  
Brémien le 17 décembre

### CONFÉRENCES DU MARDI

"LA BIBLE, HISTOIRE SAINTE ET RÉVÉLATION DIVINE"

À CHARTRES :

4<sup>o</sup> - **16 janvier** : "Joseph, figure de la Passion"

5<sup>o</sup> - **20 février** : "Moïse, l'ami de Dieu"

AU BRÉMIEU :

4<sup>o</sup> - **23 janvier** : "Joseph, figure de la Passion"

5<sup>o</sup> - **13 février** : "Moïse, l'ami de Dieu"

*Vidéo des conférences précédentes sur <https://laportelatine.org/lieux/priere-le-bremien/chartres>*